
Communiqué de presse

Paris, le 28 juin 2010

Assurance Banque Epargne Info Service :

un accueil téléphonique et un site internet dédiés à l'information et l'orientation du public

L'Autorité des marchés financiers et l'Autorité de contrôle prudentiel lancent aujourd'hui un service commun d'accueil et de traitement des demandes du public.

Dénommé « Assurance Banque Epargne Info Service », il se décline en un site internet et un accueil téléphonique destinés à informer et orienter le public en mettant à sa disposition des informations générales concernant les démarches et les relations contractuelles dans les domaines suivants :

- les produits d'assurance (habitation, automobile, assurance-vie, santé, etc.),
- les comptes bancaires, les moyens de paiement, le crédit et les livrets bancaires (Livret A, PEL...),
- le fonctionnement des marchés financiers, les produits d'épargne collective (OPCVM, etc.), les sociétés cotées en bourse, les comptes-titres, etc.

Le site internet (www.abe-infoservice.fr) a notamment pour vocation de :

- fournir des conseils pratiques et des informations sur les différents produits et services ;
- publier la liste des acteurs et produits autorisés ;
- alerter et mettre en garde contre les pratiques de certains établissements et sociétés ;
- permettre l'orientation des demandes du public vers les instances appropriées.

Le numéro d'appel national (0 811 901 801)¹ permet également aux personnes n'ayant pas accès à internet ou n'ayant pas trouvé de réponse sur le site de se renseigner sur l'ensemble de ces thèmes. Ce numéro est accessible **du lundi au vendredi de 8h à 18h**.

La Banque de France reçoit déjà plus de 1000 appels par jour sur ce numéro, sur toutes les questions ayant trait au droit au compte, traitement du surendettement, fichiers d'incident bancaire, billets, etc. Elle met aujourd'hui ses moyens, ses équipes et leurs compétences au service de la nouvelle plate-forme Assurance Banque Epargne Info Service.

Une adresse postale est également à disposition du public :

Assurance Banque Epargne Info Service
61, rue Taitbout
75009 Paris

¹ Coût d'un appel local depuis un poste fixe.



A propos de l'ACP

Issue principalement de la fusion de la Commission bancaire et de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM) l'ACP, autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, est chargée de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés.